

cepté qu'ils aient clairement accepté des places avec l'entendement contraire. Je ne dois pas supposer que la nécessité de pourvoir aux pensions requises sera regardée par l'assemblée comme un accompagnement injuste de l'établissement du gouvernement parlementaire.

J'ai la forte conviction que l'adoption d'une pareille règle sera non seulement pour l'intérêt de ceux qui occupent des emplois, mais encore pour celui du public, et économisera en réalité l'argent public. Comme je l'ai déjà observé, il est impossible de s'attendre que des hommes de talents supérieurs se dévoueront au service public, s'ils ne sont assurés que leur emploi sera permanent, ou si on ne leur offre des émoluments assez considérables pour compenser l'incertitude de la tenure dont ils sont en possession.

Si les émoluments du service public sont faibles, et que la tenure en soit en même temps incertaine, vous donnez aux employés une forte tentation de tâcher de compenser ces désavantages par des gains irréguliers, et vous occasionnez ainsi des pratiques également préjudiciables à la société, tant sous le point de vue pécuniaire que sous celui de la morale.

Vous remarquerez que, dans les observations précédentes, j'ai prétendu que les seuls parmi les officiers publics que l'on devra considérer comme amovibles, en perdant la confiance de la législature, sont les membres du conseil exécutif.

Je considère que telle est la conclusion des principes que j'ai posés. Les officiers publics qui occupent leurs places d'une manière permanente, doivent d'après ces principes mêmes être regardés comme subordonnés et ne devraient pas être membres de l'une ou l'autre chambre dans lesquelles ils se trouveraient nécessairement mêlés plus ou moins aux luttes politiques; et, d'un autre côté, ceux qui doivent avoir la direction générale des affaires exercent ces fonctions en vertu de leur responsabilité à la législature, ce qui indique qu'ils sont amovibles et qu'ils doivent être membres de l'une ou l'autre chambre. Mais il est du devoir du gouverneur d'exercer cette direction générale et de contrôler sur tous les officiers subordonnés par l'entremise de son conseil exécutif; de là le siège dans ce conseil doit être considéré comme étant de la nature des charges politiques et si on l'occupe en même temps que d'autres charges, il doit donner à celles-ci aussi un caractère politique. Ceci cependant ne conduit à observer, que si on ne doit regarder comme politiques que deux ou trois des principaux officiers, il sera probablement convenable de donner des salaires à deux ou trois conseillers comme tels. Le conseil exécutif a des devoirs d'une bien haute importance à remplir. Ces devoirs et les défauts dans la manière dont ils avaient été alors généralement remplis, je les trouve décrits dans une dépêche confidentielle que feu lord Sydenham, alors M. Thompson, adressait à lord John Russell, d'Halifax, dans l'année 1840.

D'un autre côté les fonctions du conseil exécutif, sont, il est parfaitement clair, d'un caractère tout à fait différent. C'est un corps auquel le gouverneur est obligé de s'adresser en tout temps pour des conseils, avec lequel il peut se consulter sur les mesures qui doivent être soumises à la législature et dans lequel il puisse trouver ses instruments, sous son toit, pour introduire dans la loi les amendements qu'il peut juger nécessaires, ou pour défendre ses actes et sa politique.

C'est pourquoi il est évident que ceux qui composent ce corps doivent être des personnes dont on puisse obtenir la présence constante auprès du gouverneur, principalement donc des officiers du gouvernement même; mais peut-il être expédient, d'en introduire d'autres, des hommes qui ont un siège dans l'une ou l'autre chambre, qui prennent une part importante dans la vie publique et par dessus tout exercent de l'influence dans l'assemblée.

La dernière, et dans mon opinion la définitivité de beaucoup, la plus considérable dans le gouvernement, est l'entière absence de pouvoir chez l'exécutif, et son manque total d'énergie à essayer d'occuper l'attention du pays sur de véritables améliorations ou à diriger la législature dans la préparation et l'adoption des mesures utiles à la colonie. Personne ne paraît avoir été frappé de cette idée que l'un des premiers devoirs du gouvernement est de suggérer les améliorations dont elle a besoin. La constitution ayant placé le pouvoir de la législation dans les mains d'une assemblée et d'un conseil, ce n'est qu'en agissant par l'entremise de ces corps que ce devoir peut être rempli, et si ces fonctions légitimes du gouvernement sont négligées non seulement les améliorations que le peuple a droit d'attendre seront négligées, et la prospérité de la province sera arrêtée, mais la branche populaire de la législature usera mal de son pouvoir, et l'esprit public sera facilement mis en feu sur des théories gouvernementales purement abstraites, sur lesquelles sont dirigées son attention comme sur le remède qui malaise qu'il ressent.

Je concours entièrement dans ces vues sur les devoirs du conseil exécutif; mais je doute beaucoup qu'ils puissent convenablement être remplis par un conseil composé seulement de deux ou trois personnes occupant des emplois dans le service public, et de personnes servant gratuitement. Il est peu possible de s'attendre que ceux qui servent ainsi puissent consacrer une portion considérable de leur temps à leurs devoirs publics, et conséquemment il me paraît très désirable d'assigner des salaires à un ou deux sièges dans le conseil exécutif.

A des termes, comme ceux que je viens de détailler, il me paraît que les circonstances particulières de la Nouvelle Ecosse ne présentent aucun obstacle insurmontable à l'adoption immédiate de ce système de gouvernement parlementaire qui existe depuis longtemps dans la mère patrie et qui semble être une portion nécessaire des institutions représentatives à une certaine phase de leur progression.

J'ai cru que je vous devais d'entrer pleinement dans les difficultés pratiques que l'on rencontrera en donnant effet à ces principes généraux que j'ai posés pour votre gouvernement dans ma dépêche du 3 novembre, principes qui doivent vous guider dans le choix de vos conseillers responsables. J'ai l'espérance que la présente dépêche ne vous laissera aucun doute sur la marche à suivre par vous dans le cas d'un changement, que vous pouvez prévoir.

Je vous devais de me faire clairement comprendre sur ce point, et j'espère que ce que j'ai maintenant dit sera regardé par votre conseil comme l'équivalent d'une déclaration de mes vues telle qu'il la désirait dans sa lettre du 30 janvier.

J'ai l'honneur d'être, etc. GREY.

Au lieutenant-gouverneur Sir John Harvey, etc.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCUAIRES, FOYASSEMENTS, ET FACSIMILÉS DE TOUTES ESPÈCES DE DOCUMENTS, DE NOTAIRES, ETC.

Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 15 FEVRIER 1848.

A NOS ABONNES DES VILLES ET DES CAMPAGNES.

Nous avons à nous plaindre d'un grand nombre de nos abonnés des Villes et des Campagnes, qui négligent de payer leur abonnement à nos publications. C'est une singulière manière d'encourager les gens. Il nous semble pourtant que les propriétaires de journaux gagnent bien leur argent et que le moins qu'on devrait faire pour favoriser les progrès de journalisme Canadien, serait de payer ces comptes d'abonnement.

Nous prions donc nos abonnés de vouloir bien nous payer ce qui peut nous être dû pour l'année 1847 expirée.

Les abonnés des campagnes voudront bien envoyer PAR LA MAILLE. Ils recevront un reçu par le retour.

Emigration.—Nous sommes bien aise de voir l'attention publique éveillée ici comme dans la Grande-Bretagne sur la question de l'émigration. A la veille d'une session nous ne saurions trop nous en occuper. Le retour des scènes de misère et de calamité publique, qui ont désolé la Province, l'année dernière, l'arrivée continue, tous les jours, d'une population de plus en plus nombreuse, pauvre et malade, auraient bientôt ruiné le Canada de fond en comble. Mais il n'en sera pas ainsi, les plaintes légitimes du peuple canadien, ses protestations énergiques ont été entendues en Angleterre. Lord Elgin lui-même, s'est empressé d'avertir le Gouvernement Métropolitain des dangers qui nous menaçaient et il l'a fait dans des termes qui prouvent l'intérêt qu'il prend au bien-être et à la prospérité de la colonie. Voici le texte de la Dépêche en date du 29 octobre 1847.

Milord,

J'ai l'honneur d'informer votre Seigneurie que pendant le mois dernier j'ai parcouru une partie considérable de la province. L'époque avancée de la saison et l'incertitude de la température n'ont empêché de pénétrer avant dans l'intérieur; mais j'ai visité plusieurs des villes les plus importantes, y compris Québec, Kingston, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Niagara, et Brockville. Partout j'ai été salué par de bienveillantes réceptions et par des démonstrations non-équivoques de loyauté envers Sa Majesté. A Hamilton je me suis trouvé à l'assemblée de l'Association provinciale d'agriculture pour le Haut-Canada, à laquelle assemblée assistaient un grand nombre d'agriculteurs entrepreneurs et intelligents. Partant de Niagara j'ai visité le canal Welland, et partant de Toronto, le pays riche et très cultivé qui se trouve derrière cette ville prospère, j'y ai vu les preuves les plus frappantes et les plus consolantes d'un progrès continu et d'une prospérité

réelle. Quelque grande que fût l'idée que je m'étais faite de ses moyens elle a été de beaucoup dépassée par ce que j'ai vu dans cette occasion.

Je suis cependant forcé d'affaiblir considérablement l'expression de satisfaction que je viens de consigner dans ce rapport, à cause de la détresse et de la souffrance qui ont accompagné en Canada l'émigration de cette année, ses conséquences désastreuses, se sont fait sentir non-seulement dans les grandes villes, où sont réunies en grand nombre les malades et les destitués, mais même dans les districts éloignés où ils ont pénétré, emportant avec eux la maladie et le paupérisme. Le sujet s'imposait à mon attention chaque pas que je faisais dans la province, et je regrette d'avoir à dire que j'ai trouvé même parmi les plus fidèles sujets de la Reine, une disposition à contraster la visitation à laquelle le Canada a été soumis comme colonie, en comparaison des avantages dont jouissent les états voisins qui peuvent prendre des mesures pour se protéger eux-mêmes.

Je suis, etc. "ELGIN ET KINCARDINE."

En accusant réception de cette dépêche, lord Grey témoigne sa satisfaction d'apprendre le progrès continu des améliorations en Canada et exprime en même temps tous les regrets qu'il éprouve de savoir la détresse et la souffrance que l'émigration a causée dans certaines parties de la Province. Le Secrétaire des colonies dans une autre dépêche sur le même sujet ajoute qu'il a déposé aux pieds de Sa Majesté les adresses des deux Chambres du Canada et de la corporation de Montréal concernant l'émigration, que le gouvernement s'applique à trouver un remède à ces maux, etc. Les ministres anglais se réjouissent maintenant de n'avoir pas voulu encourager l'émigration sur une grande échelle et ils ont transmis au gouverneur général un rapport qui explique la politique suivie jusqu'ici, les obstacles qui se sont opposés à plus d'intervention efficace de la part des autorités impériales et qu'il est été inhumain, sinon impossible, d'arrêter sur le rivage ces multitudes qui fuyaient le sol natal, pour aller chercher en Amérique, un soulagement à leurs misères.

Lord Grey dans cette dernière dépêche ne dit pas ce qui s'est fait en Angleterre au sujet de l'émigration. Peut-être amènera-t-on l'acte impérial des passagers. Sa Seigneurie pense que les mesures efficaces peuvent mieux être adoptées dans les colonies.

Pendant que des règlements généraux, dit-il, dont l'inséquence peut-être facilement découverte et punie, peuvent être établis avec grand avantage par la loi, on obtiendra mieux l'attention portée à la santé et au confort des émigrés, en faisant un intérêt pécuniaire à ceux qui se chargent de les transporter dans les colonies, qu'ils puissent y arriver sans avoir éprouvé de maladie. Il ne paraît pas non plus difficile de trouver les moyens d'atteindre ce but. On y arrivera par un simple changement dans la loi coloniale en vertu de laquelle la taxe des émigrés est prélevée.

Lord Grey suggère la passage d'une loi par la Législature Provinciale statuant, que dans le cas qu'un vaisseau au départ de quarante plus longtemps qu'un temps spécifié, la taxe sur chaque émigrant serait doublée, et que si le vaisseau était retenu si longtemps que cette double taxe ne couvrirait pas la dépense subséquente, l'exédant serait à la charge du vaisseau, pourvu que le montant entier n'excédât pas £1 par tête. Le même principe pourrait être applicable au grand nombre d'émigrants entièrement démunis et incapables de travailler, de femmes, d'orphelins, d'infirmités qui traversent l'océan, qu'ils deviennent un lourd fardeau pour les colonies.

Il faudrait une disposition législative comme celle de l'Etat de New-York qui exigent du capitaine de tout bâtiment des cautions pour le paiement de tout ce que l'on craindrait devoir être obligé de payer pour le soutien de tous tels émigrés durant un an, ou bien imposer, au lieu de cette obligation, une taxe additionnelle sur le bâtiment de 10s. par chaque émigré pauvre ou malade. Lord Grey suggère encore que cette taxe fut doublée pour tous les émigrés arrivant après le 1er septembre et triplée pour ceux qui arrivent après le 1er octobre; on devrait encore, dans l'opinion de Sa Seigneurie imposer une amende sur un bâtiment dont les passagers auraient souffert, faute de provisions saines ou suffisantes. Lord Grey termine en exprimant l'espérance que les chambres coloniales s'occuperaient le plus possible de passer une loi réglant cette question de l'émigration, mais qu'en la passant elles feront en sorte de ne pas, par des dispositions par trop sévères, jeter des obstacles inutiles dans les communications entre les domaines de Sa Majesté des deux côtés de l'Atlantique. Sa Seigneurie ajoute de plus qu'il serait bien désirable que la Législature prit en sa sérieuse considération quelque projet de colonisation des Terres de la Couronne par l'émigration. Le pays ne pourrait que gagner, selon lui, si par des dispositions sages, on établissait un plan régulier et systématique de disposer de ces terres. Le gouvernement du pays devrait prendre l'initiative et non pas laisser cela à être fait par les efforts tardifs et souvent mal dirigés des individus.

TROIS NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi a répandu dans la ville un sentiment général de dégoût et d'indignation, à propos des nouvelles nominations de Conseillers de la Reine. Ceux qui ne voyent pas la Gazette, ne verraient pas le croix. Mais pourquoi ces nominations, se demandait-on, à cette heure, en ce moment? Pourquoi? pour enrichir le pays, pour

insulter le barreau, encore pour récompenser des protipotes et des intrigues politiques. Le barreau verra sans doute avec plaisir le retour dans ses rangs de M. Badgley! (qui va entrer, dit la rumeur, en société avec le nouveau conseil M. Rose) M. Johnson méritait bien d'être indemnisé pour ses troubles et déboires au comte de Drummond! Quand à M. Duval sa nomination sous d'autres circonstances n'eût étonné personne. Mais aujourd'hui et en telle compagnie c'est absurde. M. Rose est un avocat avec une forte clientèle, mais trop jeune et pas assez distingué pour qu'on le préfère à ses aînés au barreau. Pour M. Johnson il a certainement des talents, mais sa position au barreau ne justifierait pas sa nomination, quand même nous n'aurions pas à lui reprocher l'inconsistance politique la plus ridicule, et les misérables intrigues qui viennent de lui faire perdre à jamais l'estime et la considération publique.

Ces nominations, à ce qu'il paraît, étaient promises avant les élections générales. Nous le croyons, car il nous semble qu'autrement lord Elgin ne les eût pas sanctionnées. C'est déjà trop pour lui sans doute, d'être témoin jusqu'au dernier moment, des turpitudes de l'administration actuelle.

PROCÈS BEAUDRY.—Ce procès a occupé la cour criminelle vendredi et samedi dernier. L'instruction n'a fourni aucun nouveau détail que ceux déjà publiés dans nos colonnes, lors de cette malheureuse affaire. Huit témoins à charge furent entendus. M. Leeming déposa qu'entendant sonner sa cloche il est sorti de chez lui le 15 janvier au soir vers 7 heures et demie. Ne voyant dans la rue qu'une personne qui montait vers la rue Sherbrooke, il a couru après cette personne, qui était M. Beaudry; il l'a apostrophé, lui a crié qu'il n'était pas un gentilhomme, mais qu'il n'était qu'un lâche. M. Beaudry a tiré sur lui comme il levait la main pour le saisir. La se bornent les points importants de ce témoignage. Les autres témoins ont prouvé la blessure et l'arrestation.

De la part du prévenu MM. Drummond et Cartier qui conduisaient habilement la défense, ont fait entendre un grand nombre de témoins pour prouver qu'à la suite comme pendant les dernières élections des citoyens avaient été brutalement assaillis et que beaucoup de gens portaient des armes pour se défendre. Il fut encore prouvé que lors le cours de décembre et de janvier, les clochettes des maisons de la rue Henry étaient fréquemment sonnées par des gens qui se enchaînaient, etc. Enfin grand nombre de citoyens témoignèrent du caractère du prévenu qui est parfaitement honorable et paisible. Le jury se retira samedi de bonne heure, mais ne put s'accorder sur le verdict ce jour là. Ce n'est qu'hier qu'il fut rendu, déclarant M. Beaudry coupable de simple assaut.

Ce matin la sentence de la cour l'a condamné à 2 mois de prison. Considérant les circonstances de l'affaire, les 4 semaines que M. Beaudry a déjà passées en prison, nous trouvons le jugement de la cour par trop sévère.

NOUVELLES DIVERSES

Elections Municipales.—Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que les élections municipales ont lieu le premier lundi de mars qui sera cette année le 6 de ce mois. Il ne faut pas retarder au dernier jour pour s'entendre, sur le choix de personnes capables et actives pour représenter nos intérêts dans la corporation.

Voici la liste des membres qui sortent du conseil ainsi que celle de ceux qui y restent:

Table with 2 columns: Quartiers and Membres qui sortent—qui restent. Lists names like Est, Centre, Ouest, Ste. Anne, Ste. Antoine, St. Laurent, St. Louis, St. Jacques, Ste. Marie, MM. Perrin, Footner, Lyman, Dowlin, Rodier, Ferrier, Beaubien, Gorbie, Sims, Valois, Ouimet, De Bierry, Gibb, Guly, Tully, Bourret, maire, La Rocque, Homier, Beaudry, Lynche.

Nous apprenons avec plaisir que JOSEPH GRÉNIER est prêt de se porter candidat au quartier St. Louis C'est là un excellent choix.

Accident.—Dans notre dernière feuille nous mentionnions le bruit courant de la perte d'une diligence et de deux personnes noyées près de Lachine. Le bruit est confirmé. Le conducteur perdit sa route et conduisit ses chevaux dans une mare. Le malheureux seul disparut, un M. Ogden de Québec, dit-on, qui était passager sauta assez vite sur la glace et courut aux maisons chercher du secours. Quand il revint, la diligence n'était plus là; le courant l'avait entraîné en bas de Lachine et on entendait des cris plaintifs. L'autre passager un M. Russell, réussit à se tenir tout le temps sur le haut de la diligence. Quant on parvint à lui il avait à peine connaissance, ayant passé près de 7 heures dans cette effroyable position, à moitié dans l'eau. On espère pourtant qu'il en reviendra, mais nous apprenons ce matin qu'il faut lui couper les deux mains pour le sauver!

VOI SACRILÈGE.—Nos lecteurs doivent se rappeler d'un vol sacrilège commis l'autonne dernier à la Pointe-aux-Trembles. Un nommé O'Donnell un vieux délinquant a été la semaine dernière trouvé coupable d'avoir volé à l'Eglise de cette paroisse, un ciboire, un ostensorioire et une lampe.

Leurs Excellences le Gouverneur-Général et la Comtesse d'Elgin donnent un grand bal à Monkland, le 29 du courant.

ACCIDENT AFFREUX.—La semaine dernière un nommé Codwell, employé dans la manufacture de tabac de M. Joseph, tomba dans les roues du moulin et fut instantanément broyé en morceaux!

LA TEMPERATURE.—Le temps continue froid, quoique sur le haut du jour le soleil ait déjà beaucoup de force. Les gens de la campagne commencent à venir en ville en grand nombre. Montréal en a pris un air d'activité et d'animation qui lui a manqué depuis un mois ou deux. Les provisions sont cependant encore rares au marché et très chères.

MM. les Amateurs Canadiens.—La représentation d'hier a été excellente. Les acteurs se sont surpassés. Aussi il y avait une bonne maison et ces messieurs jouaient devant des loges pleines. M. de Boissac et Labranche dans le Cid-avant Jeune Homme ont été fort admirés. Middle Hill fait bien son rôle. Elle parle parfaitement français et est fort gracieuse. Dans Paul Minuit, M. Chabouard et le Monsieur ont été également bien joués. Mais Les Deux Précepteurs ont fait fureur. Cette pièce est remplie d'esprit, Ledru nous a fait mourir de rire. Le monsieur qui faisait Le lru est un acteur de première force. Cinquant ne lui en coûtait guère. Les autres acteurs ont bien fait, surtout M. Robertville et la gentille Jeannette.

CHLOROFORME.—Nous apprenons que samedi dernier, M. le Docteur NELSON a pratiqué l'opération de la taille sur un homme âgé de 61 ans et à qui il a extrait une pierre de la grosseur d'une moyenne prune. On a administré au patient le chloroforme, qui l'a plongé dans une si parfaite insensibilité qu'il n'a éprouvé aucune douleur durant l'opération, et il s'aperçut à peine qu'on s'occupait de lui. Pour le garder dans cet état de somnolence, il fallut continuer l'administration du gaz, mais aussitôt que l'opération fut terminée, il reprit ses sens, sans ressentir cet embarras de cerveau, cet étourdissement et ce malaise qu'il a ressentis après l'usage de l'Ether dont le Dr. Nelson s'est servi pour la même opération dans le mois d'août dernier. Le Dr. Nelson donne la préférence au chloroforme; son effet est plus prompt, plus parfait et ne demande pas l'appareil que l'Ether requiert. Les deux calculs extraits à la première occasion étaient très lisses et durs, preuve qu'ils étaient formés depuis longtemps, mais le dernier était spongieux et très friable, ce qui dénotait une formation toute récente. MM. les docteurs Arnoldi et Sutherland assistaient à l'opération, ainsi qu'un grand nombre d'élèves en médecine.—Minerve.

NOUVELLE ECOSSE.

Une administration libérale.—Bonne nouvelle! Le télégraphe électrique nous a appris hier soir, que Son Excellence Sir John Harvey a nommé les MM. suivants membres du Conseil Exécutif pour cette Province: Hon. James B. Uniacke, Michael Tobin, Hugh Bell, Joseph Howe, Jas. McNab, Herbert Huntingdon, W. F. Desbarres, Lawrence O. C. Doyle et George B. Young, Fers.

Ces MM. ont été assermentés à Halifax le 2 février. On pense que M. Uniacke sera Procureur-Général, M. Wm. F. Desbarres Secrétaire-Général, M. Howe Secrétaire Provincial, M. McNab Trésorier et M. Huntingdon Collecteur de l'Accise.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

Les Anglais, qui se moquent si agréablement des fortifications de Paris, semblent être aujourd'hui saisis d'une véritable terreur panique, ils ne songent à rien moins qu'à fortifier tous les points accessibles de la Grande-Bretagne, qu'à augmenter l'effectif de l'armée et de la marine militaire, et, malgré les répugnances de la population pour le maniment des armes, qu'à importer l'institution de la garde nationale, infanterie, artillerie et cavalerie.

Le brantle a été donné par une lettre du duc de Wellington, que l'on culporte avec mystère et qui déclare qu'en cas de guerre, l'Angleterre ne serait pas en état de résister à une invasion. Lord Ellesmere est venu ensuite, dans une lettre adressée au Times et rendue publique affirme que, grâce aux progrès de la navigation à la vapeur, cinquante mille Français peuvent, comme au temps de Guillaume le Conquérant, débarquer sur les côtes du comté de Kent, culbuter les régiments brianniques et marcher sur Londres, où ils se trouveront comme chez eux.

Enhardie par cette double démonstration, la presse de toutes les nuances a tiré le canon d'alarme, et elle a réduit le gouvernement à s'occuper de ce que l'on appelle la défense du pays. Bien que les arsenaux et les principaux ports du Royaume-Uni soient déjà protégés par des ouvrages formidables, on a jugé nécessaire d'augmenter encore ces fortifications et d'ajouter à l'armement des batteries. Cent cinquante canons, obusiers ou mortiers de gros calibre ont été répartis sur la frontière, de la Medway à Portsmouth, et 128 ont été dirigés sur Guernesey, Halifax, Gibraltar et Malte. Une commission nommée par le grand-maitre de l'artillerie, a parcouru les côtes est, sud et ouest de l'Angleterre, et doit proposer les mesures nécessaires pour compléter le système défensif.

L'armée anglaise a déjà reçu un accroissement de dix mille soldats et de quinze mille vétérans; les ouvriers des ports ont été enrégimentés. Une force régulière de trente mille hommes occupe l'Angleterre; quarante mille hommes composent la garnison de l'Irlande; quarante mille hommes sont distribués entre les colonies, sans compter deux cent mille Cipayes et cinquante mille matelots ou soldats de marine. Cette aggrégation de forces, qui entraîne, tant sur le budget de l'Etat que sur celui de la compagnie des Indes, une dépense annuelle de sept à huit